

LA SIDRA DE LA SEMAINE

DE LA JEUNESSE LOUBAVITCH DE GRENOBLE

CHABBAT TSAV - HAGADOL
4 AVRIL 2020 – 10 NISSAN 5780

24

LA PARACHA EN BREF

TSAV (LÉVITIQUE 6,1 - 8,36)

D.ieu demande à Moïse qu'il ordonne à Aharon et à ses fils les lois qu'il leur appartient d'observer, en tant que Cohanim (prêtres), au cours de leur service dans le Tabernacle.

Un feu constant doit brûler sur l'Autel.

Sur ce feu sont entièrement consumés les holocaustes, les graisses des sacrifices de Paix (Chelamim), d'Expiation ('Hatat) et de Faute (Acham).

Sera également consommée la poignée de la fleur de farine prélevée de l'oblation (Min'ha) et de son huile.

Les Cohanim consomment la viande des sacrifices d'Expiation et de Faute ainsi que les restes de l'oblation.

Le sacrifice de Paix est consommé par celui qui l'a offert sauf pour certaines portions qui reviennent aux prêtres.

La viande sainte des offrandes ne peut être consommée que par des personnes rituellement pures, en lieu saint et en un temps précisément défini.

Aharon ainsi que ses fils demeurent sept jours dans le Tabernacle pendant lesquels Moïse les initie à la prêtrise.

Message du Rav & Mme Lahiany

Chère communauté, chers amis,

De même que D.ieu nous a sauvés en Pessa'h, nous continuons à prier pour qu'Il sauve tous les malades, que le cours des événements passe de l'amer au doux, et que nous arrivions à la Délivrance finale, Amen Ou Ken Yehi Ratsoné.

Le Zohar nous enseigne que lors de la première nuit de Pessa'h, la Matsa Chmoura amène la Emouna - confiance en D.ieu pour toute l'année - et que le deuxième soir, elle apporte à la fois la confiance et la guérison pour toute l'année.

En plus de faire la Volonté de D.ieu, il faut cette année se renforcer en ce point, qui est une ségoula très importante. *Bonnes fêtes de Pessa'h !*

VIVRE AVEC SON TEMPS

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

TSAV

Chabbat Hagadol

Chabbat Hagadol, "le Grand Chabbat", est le Chabbat qui précède Pessa'h et qui célèbre le miracle qui tint au fait que les premiers-nés égyptiens combattirent leurs propres frères pour qu'ils libèrent les Juifs d'Égypte.

Chabbat en lui-même, constituant l'un des jours de la semaine, fait partie du cycle naturel. Le "Grand Chabbat" représente ainsi l'idée de grandeur introduite dans la nature, d'un miracle à l'intérieur de la nature et non d'un miracle qui la transcende. Et il faut savoir qu'un miracle dans la nature est supérieur à celui qui en dépasse les limites car, d'ordinaire, un miracle est par définition au-dessus des confins de la nature. Mais lorsqu'un miracle se produit au sein du monde naturel et reste un miracle, c'est un aspect innovant et très profond.

C'est le service des Juifs qui permet d'atteindre cette dimension.

Chabbat, contrairement aux fêtes, est "sanctifié par lui-même" et ne dépend pas de nos actions. Cependant, Chabbat Hagadol s'accomplit par les efforts des Juifs car la Rédemption d'Égypte se produisit grâce aux supplications qu'adressèrent les Juifs à D.ieu. De la même façon, le miracle des Égyptiens se battant entre eux n'arriva que lorsque les Juifs offrirent le sacrifice pascal, le 10 du mois.

Les leçons dans le service Divin

Un Juif pourrait penser que, pour accomplir son service à l'égard de D.ieu, il doit au préalable se retirer de toutes les considérations matérialistes et se mettre "au-dessus de la nature". Chabbat Hagadol nous enseigne que certes, le Juif transcende la nature mais que le but ultime est de s'adonner à la pratique de la Torah et des Mitsvot, comme elles se réalisent : dans ce monde matériel et physique.

(Suite p.2)

ALLUMAGE 19h50 SORTIE 20h54

Heure limite Jusqu'au 06/04 1^{ère} h 9h39 2^{ème} h 10h25
du Chéma Du 07 au 11/04 1^{ère} h 9h33 2^{ème} h 10h19

Chabbat Hagadol

Dim. 05/04 : 11 Nissan, 118^{ème} anniversaire du Rabbi de Loubavitch

Mar. 07/04 : Hiloula du Tsema'h Tsedek, Rabbi Mena'hem Mendel Schneersohn, 3^{ème} Rabbi de Loubavitch

Fête de Pessa'h : Retrouvez tous les détails en p.4, ainsi que dans notre Guide sur www.habadgrenoblealpes.com

VIVRE AVEC SON TEMPS

Suite de la page 1

Nos Sages ont déclaré : "la Torah n'est pas au ciel" mais a été donnée sur terre. C'est pour cela que les Mitsvot s'accomplissent avec des objets matériels, pour faire descendre la Divinité dans le monde.

"Modé Ani Lefanékh"

Ce qui précède est mis en lumière par cette prière que chaque Juif récite dès qu'il se réveille : "Modé Ani Lefanékh..." (*), "Je T'offre des remerciements, à Toi, Roi vivant et éternel..."

Rabbi Chnéor Zalman écrit : "Immédiatement à son réveil [...] une personne doit être consciente de la présence devant laquelle elle se trouve. Elle doit faire attention au fait que le Suprême Roi des rois, le Saint béni soit-Il, plane au-dessus d'elle. [...] L'un des principes importants de la Torah [...] est que "Je place l'Éternel devant moi, à tout moment". Car le comportement et la conduite de l'individu, quand il est seul chez lui, ne sont pas les mêmes que ceux qu'il adopterait en présence d'un grand roi. [...] Quand donc il considère que le Suprême Roi des rois, le Saint béni soit-Il se tient devant lui et observe ses actions, il sera rempli d'un sentiment de respect et d'humilité et ressentira toujours un sentiment de modestie devant D.ieu."

Dès qu'il se réveille, avant même de se laver les mains, le Juif doit savoir que D.ieu est avec lui et il doit manifester le respect et l'humilité appropriés.

Telle est l'idée précédemment expliquée : un Juif ne doit pas attendre d'atteindre des moments d'élévation spirituelle pour s'engager dans la Torah et les Mitsvot, mais dès son réveil, il se doit de réfléchir au fait que la Présence Divine est présente et le contemple.

Cela va encore plus loin : la relation entre le Juif et D.ieu, à ce moment-là, se fait avec l'Essence-même de D.ieu, transcendant Ses noms (que l'on ne prononce pas avant de se laver les mains et qui ne figure pas dans le "Modé Ani"). Cela correspond à ce qui a été expliqué, c'est-à-dire que la grandeur de D.ieu est spécifiquement liée à la nature, car le statut du Juif, avant qu'il ne se lave les mains est semblable au monde comparé à un service transcendant le monde.

En outre, le sommeil lui-même reflète l'idée de la nature et donc, lorsque quelqu'un prononce "Modé Ani" dès qu'il se réveille, cela met l'accent sur le concept d'un service spécifiquement effectué dans le cadre du monde naturel.

Le sommeil est d'une nécessité absolue. Personne ne peut se passer de dormir.

Le Talmud statue que celui qui fait le serment : "je ne dormirai pas pendant trois jours" reçoit des tapes et après, il doit aller immédiatement dormir." Car, étant donné que, par nature, le sommeil est impératif, il est impossible qu'une personne s'en abstienne pendant trois jours. Aussi un tel serment est considéré comme un serment en vain.

Le sommeil représente donc, de façon très probante, l'idée de la nature.

Ainsi, quand une personne prononce le "Modé Ani" à son réveil et réfléchit au fait que D.ieu Se trouve devant elle, s'exprime l'idée de ce service, dans la nature (et non celui qui la transcende et implique qu'il faille atteindre un niveau supérieur).

Que par nos actions et notre service à l'image de ce qui précède nous permettent de mériter une rédemption véritable et complète par notre juste Machi'ah, rapidement, de nos jours.

(* *Modé ani lefanékha mélèkh 'hai vékayam chéhé'hézarta bi nichmati be'hèmla, raba émounatékha*

ETINCELLES DE MACHIA'H

EN VOYAGE

Pendant l'exil, il est plus facile d'obtenir l'inspiration divine qu'à l'époque du Temple. Quand l'homme pense profondément à l'union avec D.ieu, immédiatement la Présence Divine réside sur lui.

Cette différence s'explique. La situation d'aujourd'hui est comparable à celle du villageois qui n'est pas autorisé à se présenter devant le roi dans son palais mais qui peut aller à lui quand il est en voyage, dans une auberge.

(D'après *Kéter Chem Tov par. 312*)

Pendant toute cette période, il est important de rajouter dans la prière, l'amour du prochain, la Tsedaka et l'étude de Torah.

- Des personnes de la communauté sont dans le besoin, et nous les assistons : merci de faire vos dons sur les liens suivants :

Paypal : <https://www.paypal.me/grenoblehabadalpes>

Carte Bleue : <https://www.allodons.fr/habad-grenoble-alpes>

- Un groupe Whatsapp d'étude de Torah a été mis en place par nos valeureux Jérémy Belhassen et David Lahiany, permettant de suivre des cours en visioconférence avec l'application Zoom.

Pour être rajouté au groupe ainsi que pour tout renseignement, contacter David Lahiany au 06 15 48 52 57.

'Hazak à toutes et tous, et que D.ieu vous bénisse !

Sefer Hamitsvot du Rambam

Retrouvez cette étude dans son intégralité sur loubavitch.fr

Mercredi 1^{er} et Jeudi 2 Avril

Mitsva positive n° 109 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de nous immerger dans les eaux d'un bain rituel (Mikvé) et ainsi nous serons purifiés de toute sorte d'impuretés qui nous a souillés, ainsi qu'il est dit : "Un homme devra baigner dans l'eau tout son corps".

Vendredi 3 Avril

Mitsva positive n° 109 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de nous immerger dans les eaux d'un bain rituel (Mikvé) et ainsi nous serons purifiés de toute sorte d'impuretés qui nous a souillés, ainsi qu'il est dit : "Un homme devra baigner dans l'eau tout son corps".

Mitsva positive n° 237 : C'est le commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi du bœuf. Comme il est dit : "Si un bœuf heurte un homme..." et : "Si un bœuf appartenant à un homme blesse celui d'un autre".

Chabbat 4 Avril

Mitsva positive n° 240 : C'est le commandement qui nous a été enjoint au sujet du bétail qui cause des dommages dans le champ d'autrui, comme il est dit : "Si un homme fourrage un champ ou un vignoble..."

Dimanche 5 Avril

Mitsva positive n° 238 : C'est le commandement qui nous a été ordonné en ce qui concerne la loi de la citerne, comme il est dit : "Si quelqu'un découvre une citerne..."

Lundi 6 et Mardi 7 Avril

Mitsva positive n° 241 : C'est le commandement nous incombant au sujet de la loi du feu, comme il est dit : "Si le feu en s'étendant gagne des buissons..."

LE RÉCIT DE LA SEMAINE

SAUVEE !

C'était un jour particulièrement chargé dans ma clinique privée. On était au début des années 80, les malades se succédaient dans mon bureau : j'écoutais leurs doléances (je suis spécialiste du système digestif), je les examinai et prescrivais toutes sortes de remèdes.

Soudain, j'aperçus dans la salle d'attente une silhouette connue : Rav Na'hman Bernhard, rabbin de la communauté Oxford de Johannesburg. Il demanda à être reçu immédiatement et, le connaissant, je compris qu'il ne s'agissait pas du caprice d'une personnalité aussi religieuse soit-elle mais bien d'un problème urgent.

Il entra, en tenant un épais dossier médical :

- Il s'agit d'une dame de ma communauté ; d'après les radios, elle devrait subir une opération de toute urgence. Mais, suivant sa requête, j'ai demandé conseil au Rabbi de Loubavitch en sa faveur et le Rabbi a répondu qu'il ne fallait pas opérer.

- Alors que voulez-vous de moi ? demandai-je surpris.

- J'aurais voulu que vous jetiez un coup d'œil sur les radios et me donniez votre opinion.

A l'époque, les moyens d'investigation n'étaient pas aussi sophistiqués qu'à présent et on était obligé de baser les diagnostics sur la foi des rayons X. Ceux-ci étaient réalisés après injection d'un liquide destiné à repérer les zones atteintes.

Un simple regard sur les clichés suffisait : la tumeur avait atteint la région supérieure du rein droit et je ne pouvais que confirmer le diagnostic de mes confrères.

- Je sais, j'ai compris, continua Rav Bernhard, mais le Rabbi insiste qu'il ne faille pas opérer.

Je regardai plus attentivement les clichés mais il n'y avait aucun doute :

- Vous êtes rabbin, remarquai-je aussi courtoisement que possible. Vous n'êtes pas docteur et encore moins spécialiste... Vous n'avez pas le droit de vous interposer dans une affaire aussi grave. La patiente doit être opérée immédiatement.

Rav Bernhard hocha la tête avec détermination :

- Il existe sûrement une bonne raison au refus du Rabbi...

Je dois avouer qu'à ce stade, je faillis perdre patience. La salle d'attente était bondée de personnes qui avaient pris rendez-vous depuis des semaines et ce rabbin outrepassait ses prérogatives - en contestant de plus un diagnostic évident !

Et pourtant, par respect pour sa personnalité et ce qu'il incarnait, je regardai d'encore plus près la radio. Cette fois, je regardai aussi le nom du patient inscrit au bas de la radio : Mme Fendamova. Ce n'était à l'évidence pas un nom juif.

- Depuis quand vous occupez-vous de non-Juifs dans votre communauté ? m'étonnai-je.

- Pas du tout ! protesta Rav Bernhard.

- Mme Fendamova est juive ?

- De qui parlez-vous ? La patiente dont je vous parle s'appelle Mme Levine !

- Et pourtant, regardez le nom inscrit au bas de la radio. Tout s'explique !

Le jour-même, je téléphonai au radiologue qui avait effectué les examens. Il s'avéra effectivement qu'il avait malencontreusement échangé les dossiers des deux patientes... J'étais hors de moi

- Vous rendez-vous compte de l'erreur que vous auriez causée si le Rabbi de Loubavitch n'était pas intervenu depuis New York ? Grâce à lui, trois malheurs ont été évités ! Mme Levine a évité une opération inutile, avec les complications éventuelles d'une anesthésie dans son grand âge, Mme Fendamova aura la vie sauve grâce à une opération urgente et vous, vous échappez à un procès pour erreur médicale gravissime !

Mme Levine ne fut donc pas opérée - comme le Rabbi l'avait conseillé. Son infection fut rapidement soignée avec des médicaments.

A des milliers de kilomètres de distance et sans aucun diplôme médical, le Rabbi avait compris ce que des spécialistes chevronnés n'avaient pas pu distinguer. Cet épisode m'a beaucoup appris sur les dangers de l'orgueil médical qui peut mener à des abîmes !

Mais ma curiosité ne s'est pas arrêtée là et, depuis, j'ai beaucoup appris à apprécier les enseignements du Rabbi dans tous les domaines de la vie !

Dr Harold Serebro, JEM - Si'hat Hachavoua n° 1684, traduit par Feiga Lubecki

* EDITORIAL * VIVANTE LIBERTE !

Grande période que celle qui s'ouvre devant nous ! De fait, voici que le long voyage de la liberté s'engage dès à présent. Nous avons vu naître et s'élancer le mois de Nissan et ses dates premières qui nous ont donné à vivre et à ressentir. Nous avons pris la force naturellement communiquée par la date du 11 Nissan, anniversaire de la naissance du Rabbi, et tout ce qu'elle porte en elle d'accomplissements et de décisions nouvelles, comme une source d'énergie jamais affaiblie. Et, dans ce voyage tant attendu, déjà le point d'où nous sommes partis s'efface à l'horizon. Il ne peut en être autrement : la liberté nous entraîne, rien ne peut nous retenir ou nous faire revenir sur nos pas. Nous parvenons donc peu à peu en haute mer, le grand navire de l'histoire nous porte et nous en sommes à la fois les passagers et les pilotes.

Car c'est bien ainsi que doivent nous apparaître la fête de Pessa'h et tous ses lendemains. La liberté, pour nous, n'est pas terre inconnue. Elle est ambition de chaque jour, conquête de chaque instant. Lorsque nos Sages enseignent "il n'est d'homme libre que celui qui se consacre à la Torah", c'est bien de cette forme ultime de liberté, à la fois individuelle et collective, profonde et extériorisée, qu'ils parlent. Le temps que nous traversons en est le moment majeur. Il est cette parenthèse dans le fil des jours, propice à toutes les prises de conscience et à tous les changements. Nous sortons historiquement, rituellement et spirituellement d'Egypte. C'est dire que le fardeau de la servitude ne limite plus notre conscience. Tout s'ouvre à nouveau devant nous et nous sommes capables de toutes les décisions.

Le mois de Nissan ne nous quittera jamais plus. "En Nissan", disent nos Sages, "ils furent libérés et en Nissan ils seront libérés", signifiant ainsi que la liberté ne fut pas celle d'une époque, elle est nôtre et trouvera sa concrétisation finale par la venue du Messie. Ici et maintenant, elle ne cessera plus de chanter dans notre cœur et notre esprit. Pour toujours vivre dans et par nos actes.

VENTE DU 'HAMETS

Veillez remplir votre déclaration en ligne sur loubavitch.fr avant le mardi 7 Avril 19h, ainsi que pour les personnes de votre entourage qui n'ont pas internet.

Il est inutile d'avoir rangé tout votre 'hamets pour remplir votre déclaration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

LE COIN DE LA HALAKHA

QUELLES SONT LES MITSVOT ESSENTIELLES DU SEDER ?

Le mercredi 8 et le jeudi 9 Avril, on organise le repas du Séder pour célébrer la sortie d'Egypte. On ne pourra commencer qu'après la nuit tombée (**20h45 mercredi soir et 21h01 jeudi soir**). Tous les Juifs doivent participer au Séder, hommes, femmes et enfants. Il faut :

Raconter la sortie d'Egypte

On le fait en lisant la Haggadah.

Manger de la Matsa

On mange de la Matsa les deux soirs du Séder après avoir dit la bénédiction : "**Baroukh Ata Ado-naï E-lohénoù Mélékh Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Matsa**", en plus de la bénédiction habituelle "Hamotsi". La Matsa du Séder sera "Chemourah". Nombreux sont ceux qui préfèrent consommer les Matsot rondes cuites à la main (et non à la machine). Il faut manger au moins 30 grammes de Matsa, et il est préférable de les manger en moins de quatre minutes.

Manger des herbes amères (Maror)

On mange des herbes amères en souvenir de l'amertume de l'esclavage en Egypte. On prépare pour chacun des convives au moins 19 grammes de "Maror", c'est-à-dire de salade romaine avec un peu de raifort râpé, trempé dans le "Harosset" après avoir prononcé la bénédiction : "**Baroukh Ata Ado-naï E-lohénoù Mélékh Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Maror**". On consomme encore 19 grammes de Maror bien séché entouré de Matsa pour le "Sandwich de Kore'h".

Boire 4 verres de vin

On doit boire au cours du Séder au moins quatre verres de vin ou de jus de raisin cachère pour Pessa'h. Le verre doit contenir au moins 8,6 centilitres, et on doit en boire à chaque fois au moins la majorité, en une fois, en étant accoudé. *F.L.*

PESSA'H, JEUNE DES PREMIERS-NES MERCREDI 8 AVRIL

Veillez vous renseigner auprès du Rabbin de votre communauté. Pour le Beth 'Habad, nous vous donnerons très prochainement, sur notre groupe Whatsapp, les directives pour l'écoute d'un Syioun en remplacement du jeûne.



Chers Amis,

La Matsa Chmoura est disponible au Beth 'Habad de Grenoble. Boîte de 1kg : 33€ - Paquet de 3 Matsot pour le Seder : 10€

Une permanence est assurée pour la récupérer sur place, mais avant de passer, prière de prendre RDV auprès de Mme Lahiany 06 09 51 40 24 ou de Ra'hel Lahiany 06 11 50 01 37.

Afin de réduire au maximum les contacts, nous vous demandons de privilégier votre règlement par Paypal ou CB, aux liens suivants :

Paypal : <https://www.paypal.me/grenoblehabadalpes>

Carte Bleue : <https://www.allodons.fr/habad-grenoble-alpes>

Si vraiment ce n'est pas possible, le règlement par chèque ou espèces demeure néanmoins accepté.

Le Zohar dit que lors de la première nuit de Pessa'h, la Matsa Chmoura amène la Emouna - la confiance en D.ieu pour toute l'année - et que le deuxième soir, elle apporte à la fois la confiance et la guérison pour toute l'année.

Bonne santé à toute notre communauté et au monde entier !

Retrouvez tous les détails et horaires grenoblois de la fête de Pessa'h sur notre Guide de Pessa'h en ligne !

<https://www.habadgrenoblealpes.com>

Cliquer sur "GUIDE DE PESSA'H GRENOBLE 5780"



Libre d'impression - Veuillez ne pas transporter pendant le Chabbat dans le domaine public



LA SIDRA DE LA SEMAINE
Directeur Rav Lahiany
Diffusion Rav Alter Goldstein - Arié Rosenfeld
Beth 'Habad / Ecole Juive de Grenoble
10, rue Lazare Carnot 38000 Grenoble
Tel 04 85 02 84 47
grenoblehabad@gmail.com
ecolejg38@gmail.com
www.habadgrenoblealpes.com

